

ORDRE DU JOUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016
AIX LA FAYETTE 18H

Le Président indique à l'assemblée que le compte-rendu du précédent conseil communautaire sera transmis avec le compte-rendu de la présente réunion.

🔗 **Délégations du Président**

○ **PC gendarmeries**

Le Président indique que les permis pour les chaufferies des deux gendarmeries ont été déposés mais ont été rejetés car ils doivent être réalisés par un architecte. Le cabinet Pil architecture a été recruté pour un montant de 2000€

○ **MO croix de Chaux**

Le Président indique qu'une prestation de maîtrise d'oeuvre pour le projet de travaux sur la voirie forestière de la Croix des Chaux a été commandée à Monsieur Antoine de Soultrait pour un montant de 1000€

🔗 **Inscription de points à l'ordre du jour**

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Achat de l'imprimante 3D dans le cadre de TEPCV
- Travaux ESI : modification de l'option dans le lot 8 sols
- Motion en faveur du maintien du guichet SNCF à la gare d'Ambert en tant que bureau de plein exercice

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

🔗 **Participation études SIVOM**

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, des études préalables ont été lancées concernant les finances et la fiscalité ainsi que l'intérêt communautaire par le cabinet Calia et une étude organisationnelle par le cabinet 2 C to C ainsi qu'une étude RH portée par le CNFPT pour un montant de 20 000€. Le SIVOM porte ces études et a dégagé des sommes pour cela. Fort des engagements de l'ancien sous-Préfet, le comité de pilotage espérait avoir des financements dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, mais ces financements sont remis en

cause. Le SIVOM lance donc un appel à participation à hauteur de 1€ par habitant.

M. Sauvadet demande le montant total des études.

Le Président répond que le montant total des études est de 84 060€ pour l'ensemble des études.

M. Sauvadet trouve que le montant est très élevé.

M.Chantelauze indique qu'il n'est pas d'accord car l'Etat contraint les intercommunalités à fusionner et les oblige à payer des études en plus.

M.Mery ajoute qu'il s'agit d'une solution de facilité : on lance les études et ensuite il n'y a pas d'argent et on fait payer les autres.

Le Président précise qu'il s'agit d'un choix collectif du comité de pilotage qui a essayé de voir tout ce qui pouvait être porté par les directeurs d'intercommunalités et ce qui nécessitait une étude.

Mme Giron souligne l'intérêt de l'étude finance qui permet d'avoir de la visibilité et de la transparence. Si c'était réalisé en interne il y aurait toujours une suspicion. Mais elle est d'accord sur le côté subit et la nécessité de « cracher au bassinet ».

Le Président ajoute qu'il aura l'occasion d'en reparler en fin de conseil, le but des études n'est pas de se comparer aux autres, mais en termes de fiscalité et de gestion budgétaire, la communauté de communes du Haut-Livradois n'a pas à rougir. Il comprend la réaction que certains peuvent avoir car effectivement c'est quelque chose qui est subit et imposé, qui crée énormément de travail aux élus et aux agents alors que le reste continue de courir, mais demain ce seront quand même les élus sur le terrain qui devront faire tourner la boutique. Il demande si les élus peuvent se permettre de ne pas anticiper à la fois pour le territoire et pour les 230 agents. C'est pour cela que, même en y étant opposé, il travaille sur cette fusion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 1 vote contre (M.Chantelauze), 5 abstentions (Mme Rebord, MM.Sauvadet, Courtine, Cassiere et Mery) approuve la participation financière de la communauté de communes du Haut-Livradois aux études préparatoires à la fusion et versera 3 525€ au SIVOM pour participation à ces études.

Equipement numérique

Le Président cède la parole à Mme Giron, Vice-Présidente en charge du dossier.

Mme Giron rappelle que la CCHL a pris l'engagement d'équiper les écoles en équipement numérique le plus performant possible. A cette fin elle s'était adjoint les conseils de l'éducation nationale via Canopée et avait réuni l'ensemble des enseignants ainsi que les responsables du centre de loisirs chargés de la réalisation des TAP et activités extrascolaires. Ensemble ils ont choisi un ensemble de matériel : tablettes, portables, vidéoprojecteurs interactifs... Il y avait également des options afin d'avoir un chiffrage précis en option sachant que certaines options ne sont pas financées mais ce chiffrage sera porté à la connaissance des communes qui pourront, si elles le souhaitent, aller plus loin. Elle rappelle que si des prises ou ce type de petites réparations sont nécessaires elles incomberont aux communes.

Toutes les offres étaient recevables. L'enveloppe prévisionnelle est de 150 000€. Mme Giron présente le tableau des offres et rappelle les critères de sélection : 40% le prix, 40% la valeur technique et 20% le délai d'intervention. La mise en œuvre devait être incluse dans la proposition.

NOM DU CANDIDAT**	MONTANT DE L'OFFRE DE BASE		OPTION 1 CASQUES AUDIO		OPTION 2 STATIONS D'ACCUEIL		MON-TANT MARCHÉ AVEC OPTIONS
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
MANGANELLI 1 rue Louis Blériot 63100 Clermont Ferrand	142 327,00 €	170 792,40 €	1 620,00 €	1 944,00 €	4 165,00 €	4 998,00 €	148 112,00 €
AUDIO VIDEO INTEGRATION 69120 Vaulx en Velin	101 700,00 €	122 040,00 €	1 296,00 €	1 555,20 €	595,00 €	714,00 €	103 591,00 €
POBRUN 43100 Brioude	110 418,50 €	132 502,20 €	1 411,56 €	1 693,87 €	778,75 €	934,50 €	112 608,81 €
NET services informatique 63170 Aubière	107 391,00 €	128 869,20 €	2 160,00 €	2 592,00 €	595,00 €	714,00 €	110 146,00 €
ACT SERVICE 17000 La Rochelle	108 926,00 €	130 711,20 €	172,80 €	207,36 €	805,00 €	966,00 €	109 903,80 €

La CAO propose de retenir l'entreprise POBRUN pour un montant TTC de 135 130,57€. Il est proposé de retenir les deux premières options à savoir : stations d'accueil et casques audio.

Cette proposition rentre dans l'enveloppe de 150 000€. Toute la difficulté était de dimensionner cet appel d'offre et Mme Giron tient à féliciter Edith Allard pour la qualité de son estimatif.

Le Président demande à Mme Allard d'apporter des précisions sur le matériel.

Mme Allard rappelle qu'il y a 12 classes à équiper. Beaucoup des partenaires sont partis sur un vidéoprojecteur interactif qui permet d'être utilisé avec les doigts

ou un stilet. Ensuite certains ont choisi des tableaux numériques d'autres des tableaux interactifs (tablettes géantes). Toutes les classes ont opté pour des tablettes et des visualiseurs afin de projeter à l'écran un élément (texte, objet...)

Mme Giron précise qu'un gros travail a été fait sur les usages de chacun, en fonction de l'âge des enfants, des usages... Le matériel choisi est mobile pour servir TAP, CLSH... A l'instant T les enfants du Haut-Livradois auront le nec plus ultra de ce qui se fait en termes d'éducation numérique.

Le Président ajoute que cette démarche s'inscrit dans la logique de ce qui se fait depuis le début de la communauté de communes du Haut-Livradois avec la priorité donnée à l'enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- ✓ De retenir l'offre de l'entreprise POBRUN pour un coût global de 112 608.81€ HT soit 131 130.57€ TTC correspondant :
 - au marché de base : 110 418.50€ HT
 - à l'option 1 « casques audio » : 1 411.56€ HT
 - à l'option 2 « stations d'accueil » : 778.75€ HT
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président présente ensuite le nouveau plan de financement.

DEPENSES		
	HT	TTC
Marché de base	110 418,50 €	132 502,20 €
Option 1 - Casques audio	1 411,56 €	1 693,87 €
Option 2 - Stations d'accueil	778,75 €	934,50 €
Département_CTDD		
Région_Auvergne +		
Europe_FEDER		
Autofinancement		
Total	112 608,81 €	135 130,57 €

Il indique que quelques inquiétudes subsistent sur financements régionaux car les contrats Auvergne + sont en partie remis en cause par nouvel exécutif de la Région. Et sur les financements départementaux qui hésitent entre un financement sur l'enveloppe CTDD de la communauté de communes du Haut-Livradois comme demandé ou une imputation sur le FIC des communes concernées. Il précise que la commande ne sera confirmée que si les financements sont validés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Approuve le plan de financement pour le programme d'équipement numérique tel que décrit ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers indiqués ;
- Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

🔗 Accessibilité : commande groupée signalétique + proposition achat groupé pour les boucles à induction magnétique

La communauté de communes du Haut-Livradois propose une commande groupée pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité. Les communes de Bertignat, Chambon, Fayet, St Bonnet le Bourg et Ste Catherine n'ont pas encore répondu : si ces communes sont intéressées, elles sont invitées à se manifester avant le lundi suivant.

Le Président propose ensuite une commande groupée pour l'achat de boucles magnétiques. Il invite les communes intéressées à se faire connaître rapidement. Il précise que les services sont en train de voir pour avoir une facture par commune et de voir comment gérer le matériel qui est vendu par carton. S'il reste des éléments, ils seront pris en charge par la communauté de communes du Haut-Livradois.

Mme Giron rappelle qu'il est important de voir dans chaque commune pour intégrer notamment les panneaux à l'inventaire et les assurer. Elle invite chaque commune à vérifier les dates d'achat et les dates de réalisation des travaux prévues dans l'Adap.

Le Président indique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en accessibilité au domaine des Plaines, notamment sur les douches.

M.Sauvadet demande ou en est la vente du Domaine des Plaines.

Le Président indique que les relations sont bonnes avec le locataire et avec l'ADAPEI. Une rencontre a eu lieu au printemps car le locataire sollicitait le maintien de sa participation au loyer. Il s'agit d'un arrangement avec l'ADAPEI qui prend en charge le reste du loyer. Nous ne sommes pas dans la période durant laquelle l'achat est possible et le gérant ne semble pas dans l'optique d'un achat pour l'instant.

Le conseil à l'exception de M.Mery qui s'abstient, approuve le lancement de la consultation pour la mise en conformité de l'accessibilité au Domaine des Plaines

🔗 **FPIC**

Le Président indique que les choses ont encore changé. Il avait anticipé en se basant sur les règles de l'an dernier afin de ne pas être coincés par les délais. Et la plupart des communes ont déjà délibéré dans le sens de la répartition libre. Il est aujourd'hui nécessaire que le conseil communautaire délibère à l'unanimité. Pour information le montant est presque identique à celui de l'an dernier car le montant du versement par les communes a pratiquement compensé l'augmentation des montants perçus au titre du FPIC.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de choisir le système de répartition libre tant pour les prélèvements que pour les versements. La Communauté de communes du Haut-Livradois versera l'intégralité des sommes dues au titre du FPIC soit 42 589€ et percevra l'intégralité des sommes à percevoir au titre du FPIC soit 142.578€ soit un solde positif pour la communauté de communes du Haut-Livradois de 99 989€.

🔗 **Voiries forestières**

○ **Recrutement entreprise Voie Romaine**

Le Président annonce qu'une consultation a été lancée pour le recrutement des entreprises pour la Voie Romaine. Il présente les offres :

NOM DU CANDIDAT**	Montant de l'offre
	HT
SARL PARRA Richard 63290 LIMONS	77 294,00 €
EURL Page Hervé 42370 Renaison	55 600,00 €

SAS DUMEIL 63600 AMBERT	63 268,00 €
Entreprise PARRA Olivier 63290 LIMONS	58 336,00 €
DAUPHIN TP 63990 JOB	51 523,00 €
BTP du Livradois 63600 AMBERT	55 585,00 €

La CAO propose de retenir l'entreprise Dauphin qui est la mieux disante et également la moins disante. L'objectif est de faire la mise en forme à l'automne et l'empierrement au printemps prochain après le passage de l'hiver qui stabilise le terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- ✓ De recruter l'entreprise Dauphin pour un montant de 51 523€ HT, soit 61 827.60€ TTC pour la réalisation de travaux de desserte forestière sur les communes d'Echandelys et de Saint-Eloy-la-Glacière ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

○ **Recrutement entreprise Croix des Chaux**

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une reprise d'entretien et qu'il n'y a pas de financements sur cette voirie. Il présente les offres :

NOM DU CANDIDAT**	Montant de l'offre*****
	HT
SAS DUMEIL 63600 AMBERT	29 000,00 €
DAUPHIN TP 63990 JOB	21 866,00 €
BTP du Livradois 63600 AMBERT	17 924,00 €

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise BTP. Le budget est légèrement au-dessus de l'enveloppe et le vice-Président en charge du projet verra pour adapter les travaux pour rentrer dans l'enveloppe.

M.Sauvadet indique qu'il vaut mieux trouver 1000€ dans le budget que de ne pas faire les travaux nécessaires.

M.Chatelauze rappelle qu'il s'agit d'une reprise et non d'une création et que de ce fait les travaux sont difficiles à estimer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- ✓ De recruter l'entreprise BTP du Livradois pour un montant de 17 924€ HT, soit 21 508,80€ TTC pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie forestière intercommunale de la Croix des Chaux ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

○ **Projet intercommunautaire CCHL/Champétières**

Le Président rappelle le projet intercommunautaire entre la communauté de communes du Haut-Livradois et la commune de Champétières car la CC Ambert n'a pas la compétence voirie forestière. Il s'agit d'une voirie qui dessert principalement des sectionnaux. L'objectif est de déposer un dossier de demande de financements, la date limite de dépôt est le 29 juillet.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération :

	Dépenses HT	Recettes HT
Etudes préalables	1 800,00 €	
Travaux	159 025,00 €	
Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	
Aides publiques		138 260,00 €
Autofinancement collectivités		34 565,00 €
Champétières 30%		10 369,50 €
CCHL 70%		24 195,50 €
Total	172 825,00 €	172 825,00 €

Il est précisé que, dans le cas où le dossier ne serait pas accepté, il conviendra de régler la partie études à l'ONF. Le montant des études est de 1 800€ HT. Le reste à charge pour la communauté de communes serait alors de 1 260€ HT, à reverser à la commune de Champétières.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve le projet proposé par la commune de Champétières et autorise cette dernière à déposer un dossier de demande de subvention conjoint ;
- ✓ Désigne la commune de Champétières comme maître d'ouvrage délégué pour la réalisation de ce projet ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer une convention constitutive d'un groupement de commande avec la commune de Champétières ;
- ✓ Accepte de régler la somme de 1 260€ HT à la commune de Champétières dans le cas où le dossier de demande de subventions serait rejeté ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

🔗 Substitution du chauffage dans les deux gendarmeries lot 2

Le Président rappelle que lors du précédent conseil le lot 1 avait été attribué et que l'assemblée avait souhaité re-consulter pour le lot 2 qui était très au-dessus de l'estimatif. Le cahier des charges des travaux a été retravaillé et l'entreprise qui avait répondu lors de la précédente consultation n'a pas souhaité candidater de nouveau. La seule entreprise ayant répondu est l'entreprise Roubeyrie pour un montant HT de 106 141.73€.

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise Roubeyrie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Décide de recruter l'entreprise Roubeyrie pour le lot n°2 « Installations hydrauliques et canalisations enterrées » pour un montant de 106 141.73€ ;
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution du présent projet.

🔗 Validation achat véhicule électrique portage

Le Président présente les devis relatifs à l'achat d'un véhicule électrique pour le portage de repas.

Type véhicule	Montant € HT	Montant € TTC	Coût batterie €/mois
Renault Kangoo Z.E	23 621,76	29 598,76	126
Peugeot Partner	32 807,00	39 368,40	achat
Nissan e-NV 200 fourgon	30 249,66	36 264,44	146

Il propose de reporter la validation de cette offre car il y a une différence entre deux offres intéressantes entre lesquelles la différence réside dans l'achat ou la location de la batterie. Cependant il convient de voir si nous pouvons avoir le financement sur l'achat de la batterie. La question est de savoir si sur la même fiche action il est possible de mutualiser les moyens entre les actions.

Mme Combris demande quelle est la durée de vie de la batterie.

Le Président indique que les commerciaux de Renault ont proposé une location sur 4 ans en indiquant que cela leur paraissait raisonnable comme durée de vie.

M.Mery demande la durée de la garantie sur la batterie

Le Président indique que c'est l'une des questions qu'il souhaite affiner avant le prochain conseil

M.Chautard demande si le chargement peut se faire sur le secteur ou si la pose d'une borne est nécessaire.

Le Président indique que la pose d'une borne est financée dans le cadre de la location de la batterie. Il est à préciser les modalités sur l'offre d'achat.

Achat broyeur de végétaux

Le Président rappelle que l'achat du broyeur de végétaux est prévu dans le cadre de TEPCV. Un essai concluant a été effectué dans le mois de mai en présence de MM. Courtine et Lafont. Le Président propose de suivre les conseils des deux élus qui ont présidé aux essais et de valider le devis établi par Reyt verts loisirs pour un montant de 24 265€ HT soit 29 118€ TTC. Un règlement d'usage sera établi pour l'utilisation de ce matériel mutualisé entre toutes les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Décide d'acheter le broyeur de végétaux proposé par Reyt verts loisirs pour un montant de 24.265€ HT ;
- Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution du présent projet.

Convention location vélos électriques

Le Président présente les éléments de la convention de mise à disposition des VTT à assistance électrique. Par la signature de cette convention les prestataires s'engagent à effectuer un entretien régulier des vélos, à faire les réglages nécessaires avant chaque location, à réaliser un état des lieux avant et après chaque location, à fournir à tous les locataires les documents nécessaires (mises en garde, numéros d'urgence itinéraires), à assurer le suivi administratif des locations et à payer un loyer annuel de 140€ par vélo. Les conditions de location devront être harmonisées : les tarifs de locations sont de 20€/jour, 16€/jours à partir de 3 jours de location ou pour les familles de 4 personnes ou encore 100€/semaine. La caution pour chaque vélo est fixée à 500€ et chaque client devra présenter une pièce d'identité, signer une attestation sur l'honneur qu'il est couvert par une responsabilité civile et signer un contrat de location. Il cède ensuite la parole à Mme Combris qui a suivi ce projet.

Mme Combris indique qu'elle a suivi ce projet avec M.Cornou. Ils sont entrés en contact avec le syndicat des Crêtes du Forez et l'association qui gère les locations de vélos à Aubusson afin de recueillir les éléments afin de créer un partenariat avec les prestataires. Elle explique que les VTT à assistance électrique qui ont été choisis sont de bonne qualité et nécessitent un entretien régulier et de qualité ainsi que d'être parqués dans de bonnes conditions. Trois prestataires se sont dit intéressés et avaient les moyens d'assurer l'entretien et la location : Azureva à Fournols, le camping St Eloy à Saint-Germain-l'Herm et Saviloisirs à Saint-Amant-Roche-Savine. Mme Combris présente ensuite les conditions de location. Les locations se font à la journée car à la demi-journée cela nécessiterait le double de travail aux prestataires, cependant il faut expérimenter cet été pour voir ce qui est réalisable.

Le Président confirme qu'il faut trouver un compromis entre la volonté de la communauté de communes du Haut-Livradois de valoriser ces vélos et la nécessité pour les prestataires de rentabiliser le travail nécessaire pour cette valorisation.

M.Chassaigne remercie de l'effort qui a été fait en termes de tarifs afin de permettre aux habitants de bénéficier le plus possible de ces vélos.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Décide de valider la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution du présent projet.

🔗 Imprimante 3D

Le Président donne la parole à la vice-Présidente en charge du projet.

Mme Giron rappelle qu'il s'agit d'un projet prévu en partenariat avec la ressourcerie et financé dans le cadre de TEPCV. Elle explique comment l'achat d'imprimantes 3D peut être intéressant en termes de formation pour le chantier d'insertion et comment utiliser dans le cadre de la rénovation d'objet. Elle explique que ce matériel permet de fabriquer des pièces pour réparer les objets avec en premier lieu un usage interne, et ensuite un usage plus à destination des scolaires. Le projet avec les scolaires reste à déterminer par exemple avec le collège dans le cadre des cours de techno. Enfin un travail sur le prototypage peut être réalisé avec les entreprises du bassin d'Ambert, il s'agit d'un besoin identifié dans les CCI. L'enveloppe prévisionnelle est de 5000€ pour mettre en œuvre ces projets et tout le travail est réalisé en partenariat avec M. Maury, directeur de la ressourcerie. Ils ont réussi à trouver exactement ce qui était recherché auprès d'une société qui vient de s'installer à Clermont : de Matrix 3D concept qui a fait une offre pour l'achat de 2 imprimantes qui permettent de s'adapter aux différents usages attendus. Un développement éventuel va être travaillé vers un handilab avec l'association braille et culture qui a besoin d'éléments en relief.

Mme Combris demande si les habitants pourront utiliser ce matériel

Mme Giron répond qu'à terme pourquoi pas un atelier ouvert pour des gens qui viennent avec des demandes particulières. M. Maury a déjà repéré quelqu'un dans son équipe qui est intéressé pour une montée en compétence sur ce sujet.

Mme Renaudias demande si un logiciel est prévu avec le matériel.

Mme Giron indique que c'est prévu.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Décide de d'acheter l'ensemble d'imprimante 3D proposé par Matrix 3D concept pour un montant de 4 160.03€ HT ;
- Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution du présent projet.

🔗 **Option lot 8 ESI**

Le Président indique à l'assemblée que suite à une erreur dans le cahier des charges, l'option 1 du lot 8 « sols » pour l'espace santé intercommunal prévoyait la pose de carrelage dans les espaces professionnels en lieu et place des sols souples prévus dans le marché de base. Il conviendrait en fait de faire poser le carrelage dans les espaces de circulation et non dans les espaces professionnels comme indiqué. Cette modification donne lieu aux ajustements financiers suivants :

- Suppression de l'option 1 telle que décrite dans la délibération 150630_04 de la communauté de communes du Haut-Livradois en date du 30 juin 2015 prévoyant la pose de carrelage dans les espaces professionnels
- Option 1 modifiée : carrelage dans les espaces de circulation et salle d'attente
 - Moins value sols souples dans les espaces de circulation : 1 434.95€
 - Plus value carrelage circulation + salle d'attente (+ plinthes) : 4 315.14€
 - Soit un solde de plus value de : 2 880.19€
- A noter que l'option 2 remontée PVX en mur plan de travail + crédence pour un montant de 442.99€ n'est pas modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve la modification de l'option 1 du lot 8 « sols » dans le cadre des travaux de l'espace santé intercommunal telle que décrite ci-dessus ;
- ✓ Charge Monsieur le Président d'accomplir les formalités utiles à l'exécution du présent projet.

🔗 **Choix BE étude MSAP**

Le Président indique à l'assemblée que la consultation en vue du recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude de programmation d'un tiers lieu de service au public sur le territoire du Haut-Livradois a été réalisée. La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'analyser les offres au vu des critères retenus.

NOM DU CANDIDAT**	Montant de l'offre
	HT
BOULANGER	14 960,00 €
CRX AMO	11 400,00 €
JIGSAW	39 300,00 €
IMMER TERRITOIRES PARALLELS	24 245,00 €
HEMIS AMO	10 650,00 €
ASSOCIATION L'ASSOCIATION	14 400,00 €

La CAO propose de retenir l'offre du bureau d'étude CRX AMO pour un montant HT de 11 400€ soit 13.680€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- D'approuver la proposition de la commission d'appel d'offre et de recruter le bureau d'étude CRX AMO pour un montant HT de 11 400€ soit 13.680€ TTC.
- D'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude.

Le Président fait un point sur l'étude méthanisation encours sur le territoire et incite les délégués communautaires à faire part de cette étude aux agriculteurs du territoire afin qu'ils viennent se renseigner sur les opportunités qui leurs sont offertes. Le but de cette étude est de faire du sur-mesure pour eux. Cela ne les engage à rien. Le Président présente ensuite le plan de financement suite au choix du bureau d'étude.

	COUT	
	HT	TTC
Etude de programmation MSAP	11 400,00	13 680,00
Frais de publicité, organisation	1 000,00	1 200,00
ETAT		
LEADER		
AUTOFINANCEMENT		
TOTAL	12 400,00	14 880,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- D'approuver le plan de financement pour la réalisation d'une étude de programmation en vue de la réalisation d'une maison de service au public
- D'autoriser le Président à déposer des dossiers de demande de financement auprès des partenaires financiers indiqués
- D'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude.

Mme Renaudias demande la localisation de cette maison de service au public.

Le Président lui indique que l'étude doit apporter des éléments sur cette question. Deux lieux sont pressentis : l'ancienne école de Saint-Germain-l'Herm et les locaux de la communauté de communes du Haut-Livradois à Fournols.

Mme Combris demande ce qu'est une msap

Le Président explique que les MSAP sont régies par un cahier des charges national. Il s'agit de compenser le désengagement des services publics d'Etat en mettant un agent en mesure de régler les problèmes en direct avec les personnes concernées. Mais au-delà de cette maison des services, chaque territoire peut adapter la MSAP à ses besoins. Plusieurs lieux sont déjà identifiés pour l'installation d'une MSAP sur le territoire de la future intercommunalité : Viverols, Olliergues, Cunlhat et Fournols ou St Germain.

Mme Renaudias demande si des possibilités d'évolution sont prévues.

M.Chassaigne soulève la question de l'offre de la Poste à Saint-Amant-Roches-Savine pour garantir les horaires d'ouverture sur 3 ans.

Mme Giron souligne qu'il s'agit là d'une inversion de la démarche car la Poste se fait rémunérer et fait payer des loyers aux autres

Le Président explique que la Poste mène une politique de guichet relais dans des communes de 6 ou 7000 hab. Il s'agit de guichets comme ceux de St Germain ou de StAmant, la Poste va aller vers des réductions des horaires d'ouverture. De plus il y a une baisse importante de trafic dans les bureaux de poste. En effet les personnes qui viennent au guichet de la poste sont principalement les personnes âgées et les personnes en difficulté. La question de l'agence postale communale se posera alors.

🔗 Soutien candidature Paris pour l'organisation des JO

Le Président propose à l'assemblée d'adopter une motion pour soutenir la candidature de Paris aux JO.

Après en avoir délibéré, le conseil par 2 abstentions (Mme Combris et M. Chassaigne) et 4 voix contre (Mme Renaudias, MM. Sauvadet, Cassiere et Mery) adopte une motion de soutien de la candidature de Paris pour l'organisation des JO.

🔗 Motion de maintien du guichet SNCF de la gare d'Ambert en bureau plein exercice

Le Président propose à l'assemblée d'adopter une motion pour le maintien du guichet SNCF de la gare d'Ambert en bureau plein exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil par 2 abstentions (Mmes Combris et Renaudias) adopte une motion pour le maintien du guichet SNCF de la gare d'Ambert en bureau plein exercice.

🔗 Questions diverses

○ Etang de Fournols

Le Président invite la commune de Fournols à voir avec le BE Somival. L'étude rendue n'est pas conforme sur certains points alors que dans le cahier des charges il était prévu que la mission n'était terminée que lorsque l'étude est recevable.

M.Mery précise que le BE refuse de compléter l'étude car la totalité a été payée par la commune. Il va faire un courrier en recommandé au BE afin d'exiger le respect du cahier des charges.

- **Leds**

Le Président indique que dans le cadre de TEPCV, ERDF offre 200 lots de 2 ampoules leds qui doivent être distribuées en priorité aux ménages âgés à faibles revenus. Il est proposé que chaque commune propose un nombre de ménage en proportion du nombre d'habitants :

- 20 pour les communes de 500 habitants environ (St Amant, St Germain, Bertignat)
- 15 pour Fournols (350 habitants)
- 10 pour les communes de plus de 200 habitants (St Bonnet le Chastel, Echandelys, Condat)
- 7 pour les communes de plus de 100 habitants (Le Monestier, Chambon, St Bonnet le Bourg, Grandval)
- 5 pour les communes de moins de 100 habitants (Fayet, Aix, St Eloy, Ste Catherine)

- **Mise à jour des statuts**

Le Président indique qu'une mise à jour des statuts va être nécessaire :

- Besoins en interne de mises à jour
- Besoins pour la fusion : dans le cadre de la fusion il y a des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. La loi Notre prévoit que si les statuts ne sont pas mis en conformité avec la loi, les CC devront exercer d'office la totalité des compétences. Pour éviter cela il faut mettre les statuts en conformité avec la loi Notre.

- **TEPCV**

Le Président rappelle qu'un travail préparatoire est en cours pour une éventuelle nouvelle enveloppe. Il faut être prêts au niveau des communes et de la communauté de communes. Comme indiqué par mail, une rencontre est prévue avec la DDT le 8 juillet. Il invite toutes les communes à transmettre leurs projets avec des ordres d'idées/ estimatifs pour cette date.

- **CHARTRE DE TERRITOIRE**

La signature de la charte était prévue le 1^{er} juillet à St Eloy. Il s'agissait d'un choix stratégique de le faire dans une petite communes pour montrer le souhait de tous d'aller dans toutes les communes. La cérémonie a été annulée.

PROCHAIN CONSEIL LE 2 AOUT A AZUREVA